

A propos du CRGV

L'Occitanie dispose d'un potentiel important de ressources organiques pouvant être valorisées via la méthanisation. Le Centre Régional Gaz Verts (CRGV) a été créé par la Région Occitanie et l'ADEME pour accélérer le développement de la filière méthanisation et accompagner l'ambition de l'Occitanie de devenir la 1ère Région à énergie positive d'Europe (REPOS).



Vous avez un projet de méthanisation en Occitanie ?

Le CRGV vous apporte un avis neutre et objectif sur la solidité de votre projet ainsi que des conseils pour poursuivre les démarches engagées. Il dispose d'une documentation et de retours d'expériences pour répondre à toutes vos questions et vous guider jusqu'à la réalisation de votre projet.

CENTRE RÉGIONAL GAZ VERTS OCCITANIE

Contacts

Votre référent CRGV:



Philippe Pouech - 06 80 23 69 55
philippe.pouech@arec-occitanie.fr



Audrey Martiel Passama -
audrey.martielpassama@ademe.fr



Lionel Barthe -
lionel.barthe@laregion.fr

Plus d'infos

www.arec-occitanie.fr/centre-regional-gaz-verts-en-occitanie.html



CENTRE RÉGIONAL GAZ VERTS OCCITANIE



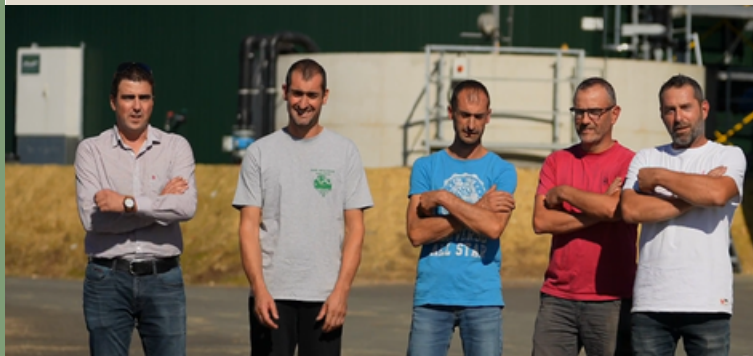
VOTRE REFERENT SUR LES GAZ VERTS EN OCCITANIE

Soutenu par



Pourquoi faire appel au CRGV?

- Un guichet unique d'informations et de conseils: démarches, aides, prestataires...
- Un service gratuit et neutre initié et financé par la Région et l'ADEME coordonné par l'AREC en lien avec tous les partenaires de la filière
- Un centre ouvert à tous les porteurs de projets, acteurs des territoires: collectivités, élus, associations...



Ils ont bénéficié du soutien du CRGV

Les associés du projet de méthanisation AgriMéth'Arros à Saint-Sever de Rustan (65) témoignent :

"Il ne faut pas hésiter à se regrouper, à se faire aider et conseiller. C'est important en termes de temps, de moyens et de compétences pour réussir son projet. Si c'était à refaire, on le referait sans hésiter. Dans le secteur agricole, il y a la place pour la nourriture et pour l'énergie".



Un accompagnement technique et financier à toutes les étapes de votre projet de méthanisation

1. Sollicitation du CRGV pour pré-analyse de votre projet et présentation des démarches existantes



2. Etudes et faisabilité avec appui du CRGV aux comités de pilotage et rendus d'études

3. Aide à la décision et accompagnement du CRGV pour informer les parties prenantes du territoire



4. Appui à la consolidation technique et économique de votre projet, accompagnement auprès de l'AMO, des financeurs et des administrations compétentes

5. Mise en fonctionnement: votre unité en exploitation pourra bénéficier d'un suivi du CRGV et alimentera les retours d'expérience bénéficiant à l'ensemble de la filière

